



N° 89/02 — 20 mars 1989

LES JEUNES IMMIGREES ET LE MARIAGE MIXTE

Salut ou perdition ?

de **Jocelyne STREIFF—FENART**

Tiré de Les femmes et la modernité, Peuples méditerranéens 44-45, Juillet-décembre 1988.

Dans son étude sur le changement familial chez les immigrés algériens en France, menée il y a déjà vingt ans, Andrée Michel faisait l'hypothèse que les femmes représentaient, au sein de l'immigration algérienne, un groupe particulièrement novateur dans le domaine des valeurs familiales (1). Cette hypothèse, que l'auteur ne parvenait que partiellement à confirmer au cours de son étude, semble se vérifier pleinement à la seconde génération. Des observations récentes mettent en évidence que la socialisation dans le pays de résidence exerce des effets plus importants sur les filles issues de l'immigration maghrébine que sur leurs frères, pour tout ce qui a trait aux rapports entre les sexes et aux rôles familiaux (2). Subissant bien plus que les garçons le poids des contraintes exercées sur les jeunes par le milieu familial, elles sont plus enclines à s'orienter vers les valeurs et les comportements familiaux en vigueur dans la société française, notamment ceux qui privilégient dans le mariage la relation interpersonnelle et l'affinité entre les époux, et l'égalité dans l'échange conjugal. Ce décalage des conceptions masculines et féminines provoque, au sein même de la deuxième génération, de très fortes tensions dans les rapports entre les sexes, et pousse de plus en plus de jeunes filles d'origine maghrébine à se tourner vers des partenaires français perçus comme plus libéraux et plus égalitaires dans les rapports du couple. C'est ce phénomène que traduit la très forte augmentation des mariages mixtes conclus par les femmes algériennes au cours des dernières années. En 1974, les comportements des hommes et des femmes dans cette population étaient, de ce point de vue, encore très nettement différenciés : alors que 15 % des femmes seulement faisaient un mariage mixte, ce type de mariage était réalisé par 55 % des hommes. En 1981, les comportements des uns et des autres sont beaucoup plus homogènes : les femmes sont 39 % à faire ce type de choix contre 51 % des hommes (3).

Il semble donc que ce manifeste, au sein de la population des immigrés algériens, une tendance à l'harmonisation des comportements masculins et féminins vis-à-vis du mariage mixte. Or on sait que la tradition arabo-musulmane opère une distinction radicale entre les mariages mixtes des hommes et les mariages mixtes des femmes. L'Islam autorise les mariages des musulmans avec des femmes appartenant aux autres religions du Livre, mais interdit aux femmes tout mariage avec un non-musulman. Ce rééquilibrage numérique signifie-t-il que la norme qui préside à l'interdiction du mariage mixte des femmes tend à se dissoudre chez les populations musulmanes stabilisées en France ? Les observations que nous présentons ici montrent qu'en dépit, et peut-être faudrait-il dire, du fait même de sa généralisation, le mariage mixte des femmes reste pour les familles maghrébines immigrées, le mariage hétérodoxe par excellence.

DEUX CAS DE MARIAGE MIXTE : FARIDA, YASMINA

Farida : "Je l'ai connu, il y a un an. Au départ, c'était le coup de foudre et puis après ça s'est bien accroché. (...) Bon, on a continué, j'ai mis ma mère au courant, je lui ai dit : "Voilà". Alors elle m'a dit : "C'est tes problèmes, moi j'ai rien à dire. Si tu as choisi, tu es assez grande. Bon, moi j'aurais préféré que ce soit un musulman, il l'est pas, il l'est pas"... Et c'est pas le genre à exiger d'un homme qu'il se fasse musulman. Bon ça a été un peu dur pour ma mère, mais elle a compris (...). Il est venu un dimanche me demander en mariage. Tout seul. Parce que sa famille il leur a parlé, ils étaient contre. Ils lui ont dit : "Il n'en est pas question, pas avec une Algérienne". Il est venu voir ma mère, il m'a demandée en mariage. Y avait mon frère, l'aîné. Mon frère, sa seule question ça a été : "Moi, ça me regarde pas, le seul problème c'est qu'elle doit avertir son oncle". Il sait très bien que je pouvais pas avertir mon oncle, si tu veux c'était un peu du chantage dans la mesure où il a dit : "S'il arrivait quelque chose à mon oncle, je me le reprocherai toute ma vie". J'ai beaucoup réfléchi à la question avec ma mère, elle m'a dit : "C'est pas la peine d'écouter ce qu'il a dit ton frère ou ce qu'ils ont dit les autres". Elle m'a dit : "Même avec un Algérien ça aurait été difficile dans la mesure où c'est pas ta famille, c'est pas quelqu'un de ta famille qui porte ton nom". (...) Il faut que ce soit un qui porte son nom. Je peux pas aller à Lyon voir mon oncle et lui dire : "Je vais me marier". Parce qu'il vit pas constamment ici, il vient une fois par an pour la fête de l'Aïd, c'est tout. S'il vient, il reste juste huit jours, quinze jours, il a pas besoin de l'apprendre. S'il vient et que je ne suis pas à la maison, ma mère elle peut très bien dire que je suis en voyage. Bon, on a fait tous les papiers pour la mairie tous les deux. Au début, c'était à la mairie d'A... Après, comme il y avait plein d'Algériens que ma mère connaît et tout, vis-à-vis d'elle on a changé pour C... (...) Mon frère, trois jours avant le mariage on l'a plus revu jusqu'à présent. Il dit : "Le problème c'est qu'elle aurait dû avertir son oncle". Mais c'était le prétexte, il a fait l'hypocrite, il croyait que j'allais reculer, que ça allait me passer. Mariage... mariage... que quand le moment serait venu, le problème de mon oncle... J'ai trouvé ça vraiment... de la part de mon frère. On croit connaître les gens et puis... surtout avec lui j'étais très liée. C'était lui que j'adorais le plus de mes frères. Je me confiais à lui. Quand j'avais besoin de quelque chose, c'est vers lui que j'allais... En fait, il ne s'attendait pas à ça de ma part. Moi, je représentais quelque chose de très beau : la femme algérienne. Et alors ? C'est pas pour ça que je renie ma race. Je suis, je serai toujours une Algérienne. Mais pour eux, si on épouse un Français, on prend sa religion, on prend son nom. On n'est plus Arabe pour eux, on sera plus Arabe. Non, sa position pour moi, elle a été vraiment hypocrite, parce que bon, j'avertis mon oncle, mon oncle, il sait très bien qu'il sera contre. Si j'avais envie de l'avertir, je me serais mariée avec un Algérien. Il a dit à ma mère : "Oui, tu l'aides à se marier". Elle a dit : "Elle sait ce qu'elle fait, c'est ma fille, c'est normal que je l'aide". Il lui a dit : "Mais tu te rends compte que tout A... le sait"... Bon je suis partie en Algérie, j'ai discuté avec un de mes oncles. C'est surtout un de mes cousins aînés, mais pour moi il représente l'oncle quoi, il représente l'oncle, le papa, ce que tu veux. Il m'a dit : "Tu es assez grande pour savoir ce que tu fais. Tu vas pas épouser un Algérien pour faire plaisir à moi, à l'autre. Il m'a dit : telle que je te connais, tu as toujours voulu être indépendante, avec tes idées. Le seul problème, il m'a dit, le seul obstacle c'est ton oncle. Tu veux éviter qu'il le sache, mais il le saura un jour. Bon, il arrivera ce qui arrivera. Soit, il finira par céder, soit s'il cède pas, tant pis pour vous..."

Yasmina : "(...) J'ai dû partir de chez moi. Mes parents ils ont pas accepté. Ils l'ont pas voulu. C'est un Français, un Français, on le veut pas à la maison, enfin... Je me suis pris des roustes, j'ai... enfin vraiment j'ai passé la misère. Ce que j'ai passé ! Oh !... Pendant que je fréquentais... Mon frère il voulait pas en entendre parler, ma mère pareil, y avait pas moyen de... J'essayais quand même d'arranger les choses. Mon mari il avait été attraper mon frère, en lui disant qu'il avait des intentions sérieuses et tout, mais y avait pas moyen. C'était non, c'était non. Mon frère il voulait pas. Pour me marier avec mon mari, j'ai passé... un calvaire pour ainsi dire. Enfin, c'est peut-être trop mais enfin, pour moi ça a été vraiment très difficile. Mes frères, ils savaient que je sortais avec lui, c'était : "Jamais tu te marieras avec lui...". Je pense ça a été mon grand frère, pas tant mes petits frères, eux, ils étaient jeunes, ils l'ont bien pris. Mais mon frère aîné, pas question, il voulait pas en entendre parler. Non, c'était non. Le plus, tout d'abord est parce que c'était un Français. Et chez nous, soi-disant les Algériens faut pas se marier avec un Français. Une fois comme j'ai dit : "C'est le destin, hein...". Je vais pas me marier avec quelqu'un que je connais pas. Moi, j'ai vécu ici. J'ai pas la mentalité algérienne, c'est vrai, j'ai pas... les trucs comme ils font, le carême, tout ça, non. Moi j'ai vécu ici, j'ai vécu parmi les Français, j'ai pris leurs coutumes. C'est vrai, je vis comme eux, je me sens pas Française, attention, hein, je dis pas que je suis une Française, mais j'ai leurs coutumes, je me suis adaptée à eux. Moi, pour moi, me marier avec un Algérien, vraiment c'est... non ! J'ai discuté avec ma mère, parce que ma mère on s'entendait bien toutes les deux, parce que pour moi, c'était plus une copine qu'une mère. On parlait et tout. Moi je lui avais dit, pour mon mari. Ma foi, elle le prenait bien plus ou moins, mais y avait... parce que ma mère c'était par rapport aux gens plutôt hein. Enfin, je pense que c'est ça... par rapport aux gens. Tu te maries avec un Français, c'est pas bien pour tes

cousins. Et tes cousines, elles se sont toutes mariées, elles ont fait leur robe de mariée, enfin, vous savez comme c'est chez nous. Enfin, le plus ça a été mon frère. Ça a été dur, ça a été dur. Du côté de sa famille, y a pas eu de problème. De ce côté-là, vraiment rien à dire. D'abord, quand je suis partie de chez moi, je suis restée un an et demi chez eux. C'était bien, enfin y avait des petits problèmes, mais enfin vraiment des petits problèmes (...). Mon frère, il sortait avec une Française. Avec elle y avait pas de problèmes. Elle venait à la maison et tout. Vraiment c'était parti pour qu'ils se marient. Alors de ce côté-là, y avait pas de problème. Alors moi une fois, je lui ai dit : "Pourquoi toi, et pourquoi pas moi ? C'est pas parce que je suis une fille". Il a dit : "C'est pas pareil, moi je suis un homme..."

Gérard, mari de Yasmina : "(...) J'ai un oncle qui était très raciste, bon, il est raciste. Et quand je fréquentais avec elle, bon moi je me cachais pas. Et un jour, mon oncle il me dit : "Oh, tu l'amènes plus l'Ar... la petite qui est avec toi". Et j'ai dit : non. Il me dit : "Mais tu es bête, elle est gentille et tout". Il savait que c'était une Algérienne. Il m'a pas dit : "Tu as bien fait". Ça m'a étonné. Mais j'avais peur, c'est de mes parents, qu'ils le prennent mal. Parce que j'ai dit : "Quand même, se faire renier par les parents pour une gonzesse, ça doit être un peu emmerdant". Bon, comme mes parents, ils l'ont acceptée, ça m'a rien fait. (...) Bon après elle, elle avait des problèmes avec ses parents, vis-à-vis de moi, parce que j'étais pas Algérien. Bon avec son frère, elle en a eu des problèmes, elle en a eu marre, elle est partie de chez elle. (...) Sa mère, c'est pas elle qui voulait pas, sa mère elle aurait rien dit, c'est par rapport aux autres, parce que les autres Algériens ils vont lui dire : c'est pas bien, ta fille... et ceci et cela. Et moi, ça je le supporte pas, cette hypocrisie... Parce que nous, des fois les Français, on dit : y sont pas civilisés. Oui... Y en a qui sont civilisés. Mais y sont civilisés à l'intérieur, je veux dire, ils peuvent pas le montrer. Pourquoi ? Parce qu'ils ont le respect pour les autres. Ils sont comme ça, voyez... Mais dans sa famille aussi, y a beaucoup de cousins qui jouent les parents. Elle avait peur de son cousin là. Sa mère, elle se faisait dicter par son cousin. Pour sa soeur Fathia, son cousin il attrapait sa mère, il lui disait : "Elle fait ça, ça, ça". (...) Comme moi, je lui ai dit : "Moi je veux bien connaître ta mère, mais tes cousins, je veux pas les connaître". Elle m'a jamais dit : "Viens on va prendre le café chez mes cousins". Elle dit : "Je vais chez ma cousine, elle prends mon fils...". J'aime pas, c'est l'ambiance que j'aime pas. C'est pas que je sois raciste. J'aime pas. Cette ambiance j'aime pas. (...) Non mais depuis qu'on est ensemble, elle reparle à ses parents. Parce que c'est moi qui l'ai poussée à reparler à sa mère. Elle a même eu un jour une histoire avec ses parents, par rapport à moi. Elle a dit : "Ca y est, je lui parle plus à ma mère ! - Oh, j'ai dit, vas-y retournes, ça fait rien, c'est pas grave". (...) Mais elle m'a fait un coup sa mère. Elle était devant en plus, sa mère elle me l'a dit de bouche à oreille. Elle s'est mise à pleurer, elle lui a dit : "C'est mon mari, c'est pas un chien", moi ça m'a pris là. Voilà ce qui s'est passé, c'est que sa mère, il devait venir ses cousins de l'Algérie, ils devaient venir. Et nous, fatalité, on promenait et on devait monter boire le café. Sa mère, elle lui a dit à elle, j'ai compris, elle lui a dit : "Partez, ça marque mal, s'ils le voyent". Alors j'ai dit à sa mère : "Voilà, si vous avez honte de moi, ou je monte boire le café ou si je monte pas c'est fini je monte plus".

REPRESENTATIONS DE LA MIXITE MATRIMONIALE : MARIAGES D'HOMMES ET MARIAGES DE FEMMES

Comme le souligne Yasmina, le mariage d'un fils avec une Française inspire aux familles maghrébines des sentiments d'une tout autre nature que celui d'une fille avec un Français.

Pas souhaité mais pas vraiment interdit, il s'agit dans le premier cas d'un mariage qu'on peut déplorer, dont on peut percevoir les dangers, mais auquel on peut malgré tout se résigner parce que s'il est souvent perçu comme une union mal assortie, il ne met pas profondément en cause les conditions d'appartenance au groupe de l'individu "mal marié", ni le statut de sa descendance. Quant à l'épouse étrangère, on attend d'elle (comme d'ailleurs de toute belle-fille) qu'elle fasse les efforts nécessaires pour se faire accepter, c'est-à-dire qu'elle en vienne à adopter les façons de faire et le mode de vie de la famille dans laquelle elle est entrée, à tout le moins qu'elle renonce à la prétention d'éduquer ses propres enfants selon d'autres normes que celles que le groupe familial de leur père, et particulièrement sa parentèle féminine, s'estime légitimement en droit de leur transmettre. Si elle se conforme à ces attentes, la belle-fille française peut être intégrée sans problèmes particuliers, et il peut même arriver qu'elle soit, plus qu'une autre, louée et appréciée par sa belle-famille.

Dans la plupart des cas, toutefois, on se méfie de la bru étrangère. Elle est souvent soupçonnée de vouloir détacher son mari du milieu familial, de l'inciter à renier les valeurs culturelles et religieuses de son groupe d'origine et de chercher à accaparer les enfants. Quand elle menace la prérogative qui fait considérer comme seul légitime le maintien exclusif des enfants du fils dans la lignée paternelle, la belle-fille française peut être l'objet des pires accusations, dont celle de sorcellerie.

Confortés par cette conviction qu'on a la légitimité pour soi, les efforts conjugués de la famille du garçon pour le maintenir dans la fidélité patrilinaire peuvent parfois prendre la forme d'un véritable conflit ouvert, allant des tentatives incessantes de sa mère de le pousser au divorce jusqu'aux initiatives, plus violentes, des hommes de la famille dont les cas bien connus d'enlèvements et de rapatriement forcé des enfants des couples franco-algériens fournissent des exemples tristement célèbres.

Mais le ressentiment qu'on éprouve dans ce cas vis-à-vis de la bru étrangère n'est pas fondamentalement différent de celui qu'on pourra, dans d'autres cas, ressentir vis-à-vis d'une jeune femme de la même origine nationale qui manifesterait trop vivement son indépendance et sa volonté de maintenir la famille de son mari à distance de son foyer. Le mariage avec la Française ne constitue, semble-t-il, qu'une variante, certes la plus typique, du mauvais mariage, c'est-à-dire celui où la belle-fille et/ou son groupe familial entrent en compétition avec la famille du garçon et menacent l'intégration culturelle des enfants au groupe de leur père et la continuité agnatique.

Comme tout mariage, le mariage d'un fils avec une Française peut apporter le pire ou le meilleur, mais la bru étrangère peut prétendre, tout comme une autre, à être jugée et éventuellement appréciée pour ses qualités propres.

Les filles qui, comme Farida et Yasmina, ont vécu les épreuves du mariage mixte, sont particulièrement sensibles à l'inégalité du traitement et de l'accueil que leurs familles réservent au prétendant français et aux petites amies françaises de leurs frères : "Mon frère, il sortait avec une Française, avec elle, y avait pas de problème, elle venait à la maison et tout", dit Yasmina.

Et évoquant l'attitude de sa famille envers son fiancé : "C'est un Français, un Français on le veut pas à la maison".

La différence dans la perception du mariage mixte selon le sexe est d'emblée signifiée par ces possibilités, ouvertes ou refusées, d'intégration d'un élément étranger à la "maison" (avec le double sens du lieu d'habitation et de la descendance), selon qu'il s'agisse d'une bru ou d'un gendre éventuels.

Ce refus radical et sans appel auquel se heurtent les candidates au mariage mixte, les place dans une situation où elles n'ont guère d'autre choix que de renoncer à leur projet ou d'affronter la rupture avec tout ou partie de leur groupe familial. Même si les liens avec la parentèle féminine proche (la mère, les soeurs et belles-soeurs, les cousines) ne sont pas rompus ou sont rétablis, le mariage mixte des femmes modifie profondément, dans presque tous les cas, le système des relations familiales. On a vu à propos du cas de Yasmina, comment les rapports entre la jeune femme et sa mère, pourtant restées très proches et ayant réussi à maintenir des relations continues, ont été perturbés et presque rompus après la scène provoquée par l'arrivée des cousins d'Algérie. La clandestinité dont est entouré le mariage de la jeune femme, la tient non seulement à l'écart, ainsi que son mari, de toutes les manifestations réservées à la parenté officielle, mais balise strictement l'espace autorisé des relations avec les parents les plus proches. Les relations entre mère et fille subissent, elles aussi, les effets de cette situation, comme en témoigne la façon subtile, mais douloureusement ressentie, dont la mère de Yasmina tout en l'accueillant affectueusement lors de ses visites au domicile familial, lui accorde néanmoins des marques d'attention plus réservées que celles qu'elle dispense généreusement à sa fille "bien mariée" :

Gérard : "Sa mère, elle fait une petite préférence par rapport à sa soeur. C'est pas qu'elle préfère sa soeur, non c'est pas ça, mais... la situation est pas la même, hein, de sa soeur et d'elle. Mais ça me fait marronner. C'est pas pour moi, parce que je lui ai dit : même si elle monte pas ta mère, je m'en fous. Mais c'est pour elle, c'est elle qui se rend malade. Parce que pour aller voir sa soeur, il faut prendre deux bus, elle y va souvent sa mère, alors que nous, qu'elle peut venir à pied, c'est à 500 m de chez elle, elle monte pas, alors... Mais, elle doit se sentir gênée sa mère, elle doit se sentir gênée... Enfin, pour l'anniversaire du petit, là, qu'on a fait samedi, elle est pas venue, mais de toute façon, on s'attendait pas qu'elle monte..."

De la même façon, les rapports de Farida avec sa famille se réduisent aux visites qu'elle fait périodiquement à sa mère et à ses jeunes frères, tolérées, mais maintenues dans une semi-clandestinité : "Quand je suis chez ma mère, des fois mon frère, l'aîné, il vient klaxonner quand il veut voir un de ses frères. Mais monter voir sa mère pendant qu'il sait que sa fille elle est là, ça non. Parce qu'il fait semblant de rien, mais il sait que je suis là-bas".

Les couples mixtes formés d'une fille maghrébine et d'un gendre français ne sont sans doute pas tous l'objet d'un tel ostracisme familial. Mais tout laisse à penser qu'ils ne sont tolérés, sinon bien acceptés, que dans les familles où il n'importe plus guère (soit qu'on y ait renoncé volontairement, soit qu'on ne soit plus en mesure de le faire), de tenir son rang, c'est-à-dire de maintenir ou de renforcer la position que le groupe familial occupe dans le lignage. Tant que sont maintenus les liens avec la famille étendue et la prétention à y occuper une place respectée, la seule stratégie possible vis-à-vis du mariage d'une fille avec un Français semble être celle de la dissimulation, qui vise à faire disparaître le couple mixte et ses enfants de la parenté officielle. Dissimulation du mariage de Farida, dont l'aveu n'a toujours pas été fait, un an après la conclusion de l'union, au frère aîné de son père, personnage éminent du patrilignage et détenteur officiel de l'autorité familiale auprès des enfants de son frère décédé; dissimulation du mari de Yasmina lors des visites protocolaires des membres de la lignée paternelle demeurés en Algérie.

Contrairement aux attentes dont est l'objet la bru étrangère, on n'attend pas du gendre étranger qu'il se soumette, on attend qu'il demeure invisible. A cette seule condition, pourront être maintenus, dans certaines limites, les liens minimaux d'affection entre la fille et le cercle restreint de ses proches parents.

L'embarras dans lequel Yasmina a placé sa mère, son mari et ses cousins en ne respectant pas cette règle implicite de savoir-vivre, est de l'ordre de la gêne que suscitent les gaffes, ces paroles ou ces actions intempestives qui dévoilent ce que chacun sait mais que tout le monde s'accorde à dissimuler. C'est faute d'avoir compris ou accepté la règle de discrétion qui est de mise dans sa situation et qui lui commandait de ne réserver ses visites qu'en l'absence des membres de la famille qui "comptent", qu'elle a dû subir l'affront de voir sa mère lui signifier que son mari est littéralement in-montrable. L'importance de cet épisode dans la vie conjugale de Yasmina et Gérard tient sans doute à ce que le message délivré par la mère de Yasmina au cours de l'interaction (Nous, Algériens, avons honte de toi, Français), vient mettre en cause l'accord implicite des deux conjoints sur la nature des relations entre Algériens et Français sur lequel se sont construits les rapports du couple.

Quand Gérard dit en présence de sa femme que "certains Algériens sont civilisés", il ne fait rien d'autre qu'affirmer comme allant de soi l'appartenance des Algériens dans leur ensemble au monde des non-civilisés (et donc l'appartenance des Français dans leur ensemble au monde des civilisés), et que supposer que son épouse tient également pour évidente la supériorité de la culture française sur l'algérienne et la supériorité du statut social d'une famille française sur celui d'une famille algérienne. Or, c'est précisément cette connivence dans l'appréciation des statuts respectifs de leurs groupes d'origine que l'incident de la visite des cousins vient troubler.

La protestation de Yasmina ("C'est mon mari, c'est pas un chien") et l'interprétation du message par Gérard ("Si vous avez honte de moi..."), sont en contradiction totale avec la définition commune de leur situation conjugale comme l'union hypergamique d'une femme appartenant à un groupe statutairement inférieur et d'un homme appartenant à un groupe statutairement supérieur. Et en effet, si la famille de Yasmina a honte de son mariage et de son mari, c'est en référence à une toute autre logique sociale que celle qui permet de catégoriser une union par rapport à la position socio-économique des conjoints. La hiérarchie relative du supérieur et de l'inférieur est ici subordonnée à l'opposition absolue entre le dedans et le dehors, ou, pour dire les choses autrement, la valeur attachée à la promotion sociale est subordonnée à la valeur attachée à la loyauté vis-à-vis du groupe.

Dans cette logique, les capitaux détenus par les candidats, en terme de richesse économique ou de prestige social, ne sont négociables qu'à l'intérieur des limites que le groupe s'assigne à lui-même, et on verra, à propos du scandale provoqué par les "beaux mariages" des deux soeurs algériennes décrit dans les pages suivantes, comment la richesse ou le prestige du candidat peuvent, lorsqu'il est étranger au groupe, se retourner contre ceux qui s'en prévalent, et renforcer l'accusation de trahison.

L'INEGALITE DES SEXES DEVANT LE MARIAGE MIXTE

En dépit de la croyance répandue au mythe de l'amour qui renverse les barrières, les inter-mariages n'ont pas à eux seuls le pouvoir d'abolir les clivages entre les groupes dont ils ne font la plupart du temps que répercuter les effets. Les mariages mixtes sont, par définition, des mariages qui dérangent l'ordre social, et les couples mixtes, des couples socialement "marqués".

Mais les hommes et les femmes n'entretiennent pas le même rapport avec la mixité matrimoniale. Parce qu'elles sont, bien plus que les hommes, classées par leur mariage, les femmes et

leur famille, qu'elles soient françaises ou algériennes subissent, bien plus qu'eux, les effets sociaux de la mixité.

Dans les familles algériennes, le mariage d'un fils avec une Française peut inspirer la méfiance ou susciter le mécontentement, mais en aucun cas il ne porte atteinte à l'honneur de la famille, que seul le mariage d'une fille avec un Français est susceptible de mettre en cause. Contrairement à ses soeurs, le jeune homme d'origine algérienne qui réalise un mariage mixte peut sous certaines conditions, à la fois bénéficier du prestige qu'attire l'union avec un membre du groupe dominant, et maintenir, intacte, la position qu'il occupe dans son propre groupe.

De la même façon, la Française qui épouse un Algérien a beaucoup plus à perdre que le Français qui épouse une Algérienne. Du point de vue de sa famille et de son entourage, son mariage sera dans la plupart des cas perçu, selon l'opinion qui prévaut de façon générale dans son groupe social, comme une union hypogamique avec un homme d'une condition inférieure (4). Perçu comme une union "en dessous", il ne peut apparaître que comme un choix négatif, réservé aux femmes qui sont le plus dépourvues de valeur sur le marché matrimonial français (5). Le mariage d'une fille avec un Algérien est pour une famille française plus déclassant (et est en conséquence plus mal vu) que le mariage d'un fils avec une Algérienne. On peut observer notamment que, alors que face à une éventuelle belle-fille algérienne, la prise en compte des qualités personnelles de l'individu ("Elle est mignonne, cette petite") l'emporte aisément sur son origine ethnique (celles-ci compensant celle-là), par contre la valeur négative attribuée à l'algérianité pèse d'un poids beaucoup plus élevé lorsqu'il s'agit d'un gendre éventuel. Comme le dit l'une des femmes interrogées au cours de l'enquête : "Être mariée avec un Arabe, ça marque mal".

Symétriquement, l'union entre un homme français et une femme algérienne, ou d'origine algérienne, a toutes les chances d'être catégorisée et vécue comme une situation d'hypergamie : une femme appartenant à un groupe d'un statut social peu élevé fait un mariage "au-dessus" avec un homme d'un statut social supérieur.

Cette tendance à la mobilité sociale ascendante des femmes à travers le mariage est tout à fait conforme aux normes socialement admises dans la société française. Dans ce type de situation conjugale, relativement courante dans notre société, le pouvoir d'inflexion de l'homme en matière d'orientation familiale est d'autant plus important que le poids social de la femme est plus faible, et c'est comme "naturellement" que les décisions du couple se prennent en fonction des coordonnées masculines.

C'est pourquoi les obstacles dus aux préventions des familles françaises à l'égard des mariages franco-maghrébins sont de façon générale plus aisés à surmonter par les filles issues de l'immigration maghrébine que par leurs frères. Elles sont, plus facilement que ces derniers, acceptées comme partenaires matrimoniaux et moins disqualifiées par leur origine étrangère, sur le marché matrimonial français. L'algérianité ne constitue, dans leur cas, qu'un élément d'infériorité parmi d'autres, négociable dans la logique de l'échange compensatoire. C'est ce point de vue que développe Gérard à propos de son propre mariage :

"Je pense pas qu'y ait plus de problème. Parce que par exemple moi, j'essaie de me marier avec une Algérienne, y aura des difficultés, c'est sûr. Mais peut-être un garçon qui est bien, il amène une fille à la maison qu'elle est... je sais pas moi, bête ou quelque chose comme ça, y aura peut-être autant de difficultés à la faire accepter parce qu'elle est bête, que moi parce qu'elle est Algérienne".

Les familles françaises et algériennes ont finalement sur le mariage mixte des points de vue identiques : tolérable et jugé de façon relativement neutre quand il est le fait d'un homme, il ne compromet réellement la reproduction de l'identité familiale que lorsque c'est une femme qui le conclut.

DES FAMILLES SOUS INFLUENCE : CONTROLE SOCIAL SUR LES CHOIX MATRIMONIAUX

Si les réactions familiales aux projets de mariage de Farida et Yasmina présentent des similitudes aussi frappantes, c'est sans doute parce que les acteurs de ces drames familiaux ont des comportements rigoureusement déterminés par le rôle qui leur est dévolu dans l'organisation familiale et les attentes qu'il suscite de la part de l'entourage : rôle du frère aîné intransigeant et violent parce que tenu pour responsable, à l'opposé des jeunes frères, amicaux ou indifférents; rôle de la mère, à la

fois compréhensive envers sa fille, mais aussi implicitement chargée d'user de son influence pour la détourner de son projet ou à tout le moins obtenir d'elle la discrétion, qu'il s'agisse de la pousser à célébrer le mariage dans une ville éloignée (Farida) ou de lui intimer l'ordre d'éloigner son mari lors de la visite de la famille (Yasmina); rôle du représentant officiel de l'autorité familiale (l'oncle de Lyon ou le cousin), qui sert de substitut au père décédé et à qui on a peur d'avouer l'inavouable; rôle des cousins d'Algérie ou des voisins maghrébins de France dont on redoute les commentaires et qu'on tente de tenir à l'écart et du mariage et du mari.

Dans tous les cas qu'il nous a été donné d'observer, les scénarios suivant lesquels sont traités les mariages des filles maghrébines avec des Français se ressemblent trait pour trait, au point qu'on pourrait dire, en exagérant à peine, que ce qui est réellement transgressif, ça n'est pas le mariage lui-même, mais la non-conformité des attitudes qu'il est supposé inspirer à l'entourage familial.

Les pressions exercées sur les immigrés par les représentants de l'Islam en France et par les Etats des pays d'origine pour qu'ils maintiennent leur descendance dans la fidélité nationale et religieuse, ne peuvent rendre compte à elles seules de la rigueur avec laquelle les familles maghrébines en France contrôlent l'échange des femmes. Tout se passe comme si l'impératif religieux d'interdiction du mariage mixte trouvait un puissant écho dans la volonté d'un groupe minoritaire et dominé d'assurer, par ce moyen, sa propre cohésion. Même si une telle volonté n'est pas forcément présente en tant que telle à la conscience des acteurs lorsqu'ils envisagent leur destin matrimonial ou celui de leurs enfants, le système des relations familiales et communautaires dans lequel ils sont impliqués fonctionne pour l'imposer comme une réalité avec laquelle il est impossible de ruser.

La réprobation sociale qui s'attache à ce type d'union n'est jamais aussi forte que dans les cas, très rares, où les responsables familiaux semblent faire preuve de tolérance ou de complicité à l'égard de l'union projetée. Elle peut dans ce cas prendre des formes extrêmement violentes comme cela s'est produit il y a quelques années dans un quartier marseillais qui a été le cadre d'affrontements entre une famille algérienne et son voisinage maghrébin.

Tel qu'il nous a été rapporté par différents témoins plus ou moins directement concernés (dont l'une des filles elle-même), ce scandale local a impliqué une famille de trois filles dont les deux aînées ont successivement épousé deux frères beaucoup plus âgés qu'elles, fortunés et Français, ces trois traits caractéristiques, l'âge, la richesse et le fait d'être étranger au groupe constituant les trois éléments à partir desquels se sont construits les commérages. A l'issue de ces deux mariages, des bavardages ont commencé à circuler, accusant la mère, connue pour "faire la loi" dans sa famille, d'avoir manigancé pour son seul profit ces unions économiquement avantageuses, en bref d'avoir vendu ses filles pour en retirer un bénéfice matériel. De nombreux exemples (la réfection de l'appartement familial, l'achat d'une voiture) sont cités à l'appui de ces accusations qui paraissent d'autant plus vraisemblables que, loin de se plaindre de la folie de ses filles (difficile à faire admettre compte tenu de l'âge et de l'apparence physique peu flatteuse des prétendants), et de se sentir honteuse d'avoir des Français pour gendres, la mère manifeste ouvertement sa satisfaction de les avoir si bien casées, et le père garde le silence.

L'affaire prend de telles proportions qu'elle en vient à dépasser le cercle des commérages féminins et se solde par une intervention collective des hommes du quartier visant à interdire au père l'entrée de la mosquée.

Cette affaire, et les commentaires qui en sont faits, met particulièrement bien en évidence, à propos d'un cas extrême, la signification réelle du contrôle social qui s'exerce sur les choix matrimoniaux. Elle montre comment ces derniers fonctionnent comme des critères d'évaluation de l'honneur familial et comme signes d'appartenance au groupe. C'est parce qu'ils revêtent à la fois la signification d'un manquement à l'honneur et celle d'une trahison aux normes du groupe et à sa morale familiale, que ces mariages sont sanctionnés par la forme la plus fortement symbolique de l'exclusion sociale (l'interdiction d'accès à la mosquée), et que cette sanction s'adresse prioritairement au responsable officiel de l'autorité familiale, le père de famille, et non pas à la mère tenue pour responsable réelle de la faute. Tous les commentaires recueillis à ce sujet indiquent que, loin de s'exercer de façon aveugle par un ostracisme de la famille dans son ensemble, la réprobation sociale s'adresse à ses membres de façon sélective en fonction des responsabilités qui leur sont conférées par leur place dans la hiérarchie familiale. C'est ainsi que si les parents sont tous deux englobés dans la même réprobation, même si elle s'exerce de façon différentielle envers le père et envers la mère, les filles mal mariées sont déchargées de toute responsabilité. Elles sont perçues comme des victimes plus que comme des coupables, et on les plaint, non seulement d'avoir été "vendues", mais surtout d'avoir eu des parents incapables de les éduquer convenablement. Quant à la cadette, réputée pour sa conduite

irréprochable ("de la maison à l'école, de l'école à la maison", dit-on d'elle), elle jouit d'une excellente réputation auprès des mères de familles du quartier qui la citent volontiers en exemple. On la loue d'autant plus pour son comportement réservé que le mérite n'en est attribué qu'à elle seule et ses vertus traditionnelles sont d'autant plus valorisées qu'elles s'épanouissent dans un milieu familial perverti par la vie en France.

Il ressort comme un fait saillant de tous les commentaires recueillis sur ces événements que ce qui est en cause dans cette histoire c'est le comportement déviant des parents plus que les mariages déviants des filles, les seconds n'étant perçus que comme les conséquences du premier. On peut à la rigueur pardonner à une famille de n'avoir pas su empêcher sa fille d'épouser un Français, d'autant plus qu'on sait bien qu'en France personne n'est à l'abri d'une telle mésaventure ("ici, on peut plus commander les filles", "maintenant les filles elles font ce qu'elles veulent", etc.). On peut même la plaindre sincèrement de son malheur ("les pauvres, ils ont pas eu de chance", "qu'est-ce que tu veux, c'est le destin", etc.). Mais ce qu'on ne peut en aucun cas admettre, c'est précisément que les parents ne ressentent pas ce mariage comme un malheur, qu'ils ne semblent pas atteints par le déshonneur et qu'ils ne manifestent aucun signe de honte (ou pire, qu'ils s'en glorifient). C'est pourquoi, à moins d'accepter de rompre toute relation avec leur réseau familial et de se garder de tout rapport avec le voisinage, il est pratiquement impossible à des parents maghrébins de ne pas se conformer à l'attitude qu'on est en droit d'attendre d'une famille honorable confrontée à une telle situation. C'est cette conformité de leurs parents aux attitudes attendues en pareil cas qui choque le plus profondément les filles impliquées dans ces mariages ("j'aurais jamais cru ça de lui", "ma mère je m'attendais pas à ce qu'elle réagisse comme ça", etc.), et qu'elles-mêmes ou leurs maris français ressentent et dénoncent volontiers comme "l'hypocrisie des Arabes".

La pression sociale qui s'exerce toujours (bien que sous des formes plus bénignes que dans l'exemple rapporté ci-dessus) sur les familles coupables d'avoir laissé s'accomplir ces unions réprouvées a ainsi pour effet, sinon pour fonction, d'en souligner et d'en réaffirmer à chaque occasion le caractère illicite, de maintenir la norme selon laquelle elles sont condamnables, et d'empêcher qu'elles n'en viennent à prendre en se multipliant le caractère banal des mariages couramment pratiqués.

Le fait que, de toutes les prescriptions religieuses, celle qui restreint l'échange des femmes soit la seule à faire l'objet d'un contrôle social aussi intense, semble indiquer que le principe religieux s'articule ici avec des motivations sociales plus complexes qui font de la rigueur attachée à son application un trait fondamental de l'identité du groupe, et de sa transgression le symbole même du reniement. Reniement de quoi ? de la "race" comme dit Farida, de la religion, de la communauté, de la nation ? Est-il possible de les dissocier ? Autant que le mariage avec un chrétien (opposé au mariage avec un musulman), c'est le mariage avec un Français (opposé au mariage avec un Arabe) qui est refusé.

Les raisons religieuses sont bien entendu sous-jacentes puisque les Français sont globalement réputés chrétiens, et les Arabes globalement réputés musulmans, quelles que soient les convictions et les pratiques religieuses des individus français et arabes particuliers; mais elles ne sont qu'un élément parmi d'autres sur lesquels se fonde le sentiment d'altérité. La référence à la religion n'est d'ailleurs que rarement évoquée pour justifier le refus des inter-mariages. Bien plus fréquemment, on invoque une différence essentielle et insurmontable des mentalités entre Français et Maghrébins : "c'est pas pareil", "c'est pas le même comme nous", "on a pas la même mentalité"... Ce simple constat de la différence suffit à la plupart des individus pour formuler le sens et les raisons de leur jugement.

Mais l'altérité perçue par les uns est devenue familiarité pour les autres. "Je vais pas me marier avec quelqu'un que je connais pas", dit Yasmina. Sans doute y a-t-il là une allusion au mariage traditionnel, mais l'expression est à double sens : elle signifie aussi que pour elle, l'étranger, celui "qu'on ne connaît pas", celui "qui n'a pas la même mentalité", n'est plus celui qu'on croit : "Me marier avec un Algérien, vraiment c'est... non !".

Pour spectaculaire qu'il soit, ce renversement de l'endogamie n'en est pas moins conforme à l'ordre des choses, comme le souligne Yasmina qui, à la fois moins "intellectuelle" et moins ouvertement révoltée que Farida, analyse pourtant avec plus de finesse sa situation. Là où l'une ne voit dans son choix que la manifestation d'un "coup de foudre", l'autre y voit clairement la suite logique de l'immigration familiale qui, l'ayant conduite à "vivre ici, parmi les Français", l'a du même coup amenée à "vivre comme eux" et détachée de la "mentalité algérienne". Confrontée la norme lui interdisant d'épouser un Français, et à l'injonction pressante de s'y conformer, Yasmina rappelle crûment aux siens que le mariage mixte n'est que l'aboutissement "normal" de l'implantation définitive

dans la société française. "C'est le destin", dit-elle. Mais cet argument, le plus "vrai" sociologiquement, est sans doute aussi le plus difficile à faire admettre par son milieu familial.

Les mêmes circonstances (celles de l'immigration familiale) qui rendent ces mariages statistiquement probables, et qui tendent donc à les rendre socialement normaux, sont précisément celles qui confèrent à l'interdit qui pèse sur eux toute sa force symbolique. A partir du moment où ils cessent d'être exceptionnels, les mariages mixtes préfigurent les conséquences de l'immigration familiale, ils rendent ces conséquences visibles aux yeux de tous et impossibles à voiler; ils forcent à reconnaître les circonstances (l'implantation définitive dans la société française) pour ce qu'elles sont (le détachement du groupe d'origine), ils signent (parce qu'ils ont valeur de signes) la rupture avec une communauté et une nation dont le reniement est en question.

Le fait que les mariages des femmes soient les seuls (ou du moins soient considérablement plus que les mariages des hommes) investis du pouvoir de signifier le salut ou la perte n'est pas uniquement dû à des motifs religieux ou généalogiques. Considérés d'un autre point de vue et dans d'autres circonstances, les mariages mixtes des hommes ont été, à une certaine époque, investis d'une signification comparable. En témoignent les nombreuses déclarations de responsables officiels qui, dans les années soixante, s'élevèrent violemment dans tous les pays du Maghreb contre les mariages des étudiants ou des hauts fonctionnaires avec des Européennes. Les mariages mixtes signalent alors un tout autre danger : celui que fait courir à la nation en construction le dédain des hommes de l'élite pour leurs compatriotes :

"Est-il juste, demande en 1962 l'Union nationale des femmes tunisiennes, que les étudiants s'amuse à l'étranger avec l'argent des bourses que le peuple tout entier a gagné à la sueur de son front et épousent par la suite des étrangères, frustrant ainsi les Tunisiennes d'un bien-être qu'elles méritent ?".

Quelques années plus tard, un quotidien marocain publie un article intitulé "Les hauts fonctionnaires et le mariage mixte" dans lequel l'auteur s'inquiète des "produits" de ces unions :

"Depuis que le Maroc a accédé à son indépendance, un nombre croissant de jeunes Marocains optent de plus en plus pour le mariage mixte, et en particulier ceux qui vont en Europe pour y poursuivre leurs études... C'est ainsi qu'un groupe de notables et de personnalités marocaines, avec une moitié "étrangère", a vu le jour, et cet amalgame a donné naissance à des métis..." (6).

Même son de cloche en Algérie où l'UNFA, au cours de son congrès de 1966, dénonce dans les mariages mixtes "les influences incompatibles avec la personnalité algérienne" et s'inquiète du nombre grandissant des étudiants "futurs cadres de l'Algérie, obligés de faire de longues études à l'étranger, et qui souvent reviennent avec des épouses étrangères" :

"Le mariage mixte pose en outre de multiples problèmes qui doivent interdire aux futurs cadres d'accéder aux postes de responsabilité, notamment aux Affaires étrangères" (7).

La suspicion de trahison envers la nation est ici explicite comme elle l'est dans cet article de presse cité par F. M'Rabet, où l'on fustige l'homme qui choisit pour épouse "la fille de son ennemi" et qui introduit dans le pays ces étrangères qui "deviennent maîtresses dans nos demeures et mères de nos enfants" (8). On voit bien, à travers ces déclarations, que le mariage mixte comme acte ne prend de sens que rapporté aux circonstances dans lesquelles il s'accomplit. Dans l'Algérie de l'après-indépendance, les phantasmes qu'il suscite sont liés à la pénétration des "influences étrangères" dans les sphères de décision d'une nation en voie d'édification. C'est pourquoi la menace de trahison vient plus des hommes que des femmes, et des cadres de haut niveau que des simples travailleurs.

Pour les minorités maghrébines vivant en France, la trahison par le mariage est au contraire un acte essentiellement féminin. Tout se passe comme si, en situation d'immigration, c'était plus que jamais par les filles que l'honneur de la famille et l'intégrité du groupe pouvaient se trouver menacés.

Les caractéristiques culturelles d'un système familial marqué par la subordination des femmes et par la relation étroite entre honneur familial et pureté féminine, ne suffisent pas, à elles seules, à rendre compte de cette crispation identitaire sur les rôles féminins. La vision culturaliste, dans laquelle demeurent le plus souvent enfermées les interrogations sur l'évolution des familles maghrébines, laisse en suspens un certain nombre de questions : par exemple, celle de savoir ce qui pousse les acteurs de ces stratégies endogamiques à respecter la tradition de l'endogamie, à choisir de la respecter plutôt qu'à

choisir de lui tourner le dos. Plus précisément, qu'est-ce qui pousse les immigrés d'origine maghrébine qui ont entrepris, par l'immigration, de se dissocier de leur groupe d'origine et qui, par le caractère définitif de leur installation en France, manifestent leur volonté de prolonger ce parcours d'individualisation, à subordonner, lors d'un événement comme celui du mariage de leurs enfants, le temps et l'espace social dans lequel ils ont choisi de se situer, celui de l'immigration, au temps et à l'espace social dont ils ont choisi de se dissocier, celui du pays d'origine (9) ? L'histoire de l'immigration atteste que, pour de nombreux groupes, le mariage a précisément représenté l'occasion de confirmer ce parcours d'individualisation, et surtout pour les filles, la voie de la mobilité sociale. Le "poids des traditions" ne permet pas non plus à lui seul de comprendre pourquoi, parmi tous les accommodements qu'on peut faire avec ces dernières (y compris avec les traits traditionnels les plus fortement sacralisés par la religion), certains aspects sont plus accommodables que d'autres, et pourquoi le mariage mixte des femmes signale la limite où l'accommodement n'est plus possible du tout. L'exploration de ces questions conduit à situer ces traits traditionnels des sociétés maghrébines, notamment ceux qui concernent les statuts et les rôles féminins, dans les circonstances spécifiques de l'immigration familiale, à l'intérieur desquelles ils s'actualisent.

Dans ces circonstances, la méfiance à l'égard des filles, qui a toujours été un trait caractéristique des sociétés maghrébines, trouve sa contre-partie et son renforcement dans le rapport particulier qu'elles entretiennent avec la société d'immigration. Ce rapport est, qu'elles le veuillent ou non, qu'elles le recherchent ou s'en défendent, un rapport de complicité, basé sur la disposition d'une grande partie du corps social français, à les aider à se libérer du joug familial et à conquérir leur autonomie. De toutes les catégories appartenant ou issues du monde de l'immigration, les filles de la deuxième génération sont les seules à bénéficier d'un préjugé favorable. Là où, pour leurs frères, domine la figure du délinquant, elles sont la plupart du temps présentées de façon diamétralement opposée, comme les victimes de la structure familiale, voire assez communément comme "l'espoir de l'immigration", et comme les agents privilégiés de l'assimilation. Ce jugement sur le rôle positif des filles de la seconde génération est partagé par des personnalités, des organes de presse, des groupes politiques que leurs attitudes vis-à-vis de l'immigration en général tendraient par ailleurs à opposer totalement : "La loi française est dans sa généralité une loi de progrès et de tolérance. Les jeunes filles algériennes l'ont bien compris, qui sont le plus souvent pour leurs frères un exemple vivant d'émancipation et d'intégration grâce justement à la loi française (10)".

"C'est par les filles que l'intégration et l'acceptation se feront... A force de travail et de réussite scolaire, socialement, elles montrent une image d'une immigration maghrébine valorisante et équilibrée par rapport à leurs frères qui, pour le moment, n'offrent souvent qu'une image de violence négative (11)".

Ces deux aspects, celui de la vigilance avec laquelle on veille au maintien exclusif des filles au sein du groupe, et celui de la tendance à l'ouverture qui manifeste à leur égard la société française, ne sont évidemment pas sans relations, mais constituent au contraire un champ relationnel d'opposition où les traits qui leur sont attribués ainsi que les attentes et les pressions qu'on exerce sur elles, se correspondent terme à terme : là où elles sont vues d'un côté comme des victimes, elles sont vues de l'autre comme des présumées coupables, là où l'on attend d'un côté qu'elles se libèrent, on attend de l'autre qu'elles se soumettent, là où elles représentent d'un côté un espoir, elles représentent de l'autre une menace, etc...

Cette situation n'est pas sans évoquer, **mutatis mutandis**, les réactions provoquées durant la période coloniale par les tentatives d'émancipation de la femme algérienne.

"La femme musulmane est beaucoup plus près de nous que le musulman (écrivait en 1954 un membre de l'Académie des sciences coloniales). Son besoin d'émancipation, son rêve d'échapper aux dures lois sous lesquelles elle plie encore, en font pour nous une alliée naturelle, j'oserai même écrire la meilleure et la plus sûre des alliées. C'est par elle bien plus que par les mâles que se fera l'évolution (12)".

C'est ce rapport entre deux partenaires, l'ex-colonisateur et l'ex-colonisé, tous deux intéressés à faire de l'image de la femme l'objet d'une lutte symbolique, qui se trouve réactivé par les choix matrimoniaux des filles issues de l'immigration algérienne. La force de l'interdit qui continue de peser sur le mariage mixte des femmes est alors peut-être moins à rapporter aux spécificités culturelles des Maghrébins ou au respect des principes de l'Islam, qu'à la permanence d'un rapport de domination dans lequel le rôle de la femme représente un enjeu central.

IDERIC, Nice, Juin 1988

NOTES

1. Michel A., "Groupes novateurs et valeurs familiales des immigrés algériens", **Cahiers Internationaux de sociologie**, vol. XV, 1973, pp. 321-338.
2. Streiff-Fenart J., "Mariages des jeunes de la deuxième génération maghrébine", **Revue française des affaires sociales**, n° 2, avril-juin 1986, pp. 127-138.
3. Ces pourcentages, calculés d'après les données de l'I.N.S.E.E., ne fournissent qu'une approximation assez grossière des comportements matrimoniaux réels. Voir à ce sujet : Munoz-Perez A. et Tribalat M., "Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France", **Population**, 3, 1984, pp. 427-462.
4. Notons que la caractérisation de ces attitudes générales des groupes vis-à-vis de l'union mixte n'implique pas que tous leurs membres réagissent de la même manière à ces unions. Mais elle permet de situer une opinion dominante à laquelle les sujets déviants eux-mêmes se réfèrent pour s'y opposer ou la contester. C'est ainsi que les jugements positifs que les épouses françaises des couples mixtes portent sur leur propre mariage sont explicitement opposés à ce qu'elles pensent être l'attitude normale des membres de leur groupe ("Les gens, ils généralisent", "Quand on dit Algérien, de suite, de suite, vous savez...", etc...).
5. Les couples formés d'un homme algérien et d'une femme française ne suscitent jamais autant de curiosité ou d'hostilité que lorsque cette logique compensatoire est battue en brèche. Quand il n'est pas le fait des individus les plus dépourvus de "capitaux sociaux" (au titre desquels la beauté et la présentation physique occupent, pour les femmes, une place importante), ce type de mariage donnent forcément "à réfléchir", comme le dit l'une des femmes interviewées au cours de l'enquête : "Quand je sors dans la rue avec mon mari, on me regarde. Mais ça me fait rien du tout. Au contraire, je suis contente, je me dis : tiens, les gens, ça les fait réfléchir. Parce que, c'est vrai, c'est pas pour me vanter, mais je suis toujours bien habillée, tout ça, comme il faut quoi. Alors, que je sois mariée avec un Algérien, ça leur pose des questions".
6. Ces deux déclarations sont citées in Barbara A., **Mariages sans frontières**, Paris, Le Centurion, 1985, p. 42.
7. Cité in M'Rabet F., **Les Algériennes**, Paris, Maspéro, 1979, p. 115.
8. M'Rabet F., op. cit., p. 112.
9. Voir à ce sujet : Catani M., "Mariage à l'algérienne ou la transmission des valeurs des parents aux enfants - combinaisons adéquates ou inadéquates", in **Les Algériens en France**, GRECO 13-CNRS, Paris, Publisud, 1985.
10. Cette citation est extraite d'un article de Kriegel A., paru dans **le Figaro** du avril 1983.
11. Interview de Mincez J., publiée dans **Hommes et Migrations**, n° 1092, 15 mai 1986.
12. Marchand H., **Les mariages franco-musulmans**, Alger, Vollot-Debacq frères, 1954, p. 229.

